

Bruxelles Environnement

**SITE DE TOUR & TAXIS
AVENUE DU PORT 86 C, boîte 3000
1000 BRUXELLES**

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**FORMULAIRE DE DECLARATION
CHANTIER TEMPORAIRE D'ENCAPSULATION
ET/OU DE RETRAIT D'AMIANTE
DE CLASSE I.C**

CADRE I : A REMPLIR PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT

REFERENCE DU DOSSIER : **DATE D'ENTREE :**

Adresse de l'exploitation :
Nom du déclarant :
Numéro d'entreprise (TVA) :
Code N.A.C.E. :

PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Le projet est situé en zone ou en périmètre au P.R.A.S. :

Agent traitant :

CADRE II : IDENTIFICATION DE LA DECLARATION

1. Situation du déclarant

Le déclarant est-il une personne de droit public ou la déclaration concerne-t-elle des installations d'utilité publique (voir A.G.Bxl. 24.6.1993, M.B. 2.9.1993)?

OUI / NON

(Biffer la mention inutile)

2. Acte soumis à déclaration de classe I.C

Adresse du chantier d'assainissement :

Code postal :

Commune :

Rue :

N°

Bte :

CADRE VII : DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

1. Situation du chantier dans son environnement

Fournir un extrait de plan cadastral des parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre de l'entreprise (ou du chantier).

Fournir un schéma d'implantation lisible du chantier, permettant d'évaluer l'inscription des installations dans son environnement et indiquant:

- a) l'orientation ;
- b) le tracé des voiries contiguës et leur dénomination ;
- c) l'indication de l'existence de ruisseaux, sources, plans d'eau, zones humides, marais dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre du projet ;
- d) l'emplacement des aires de stationnement pour véhicules, des garages, des zones de manœuvre et des aires de débarquement/embarquement.

Le plan cadastral et le schéma d'implantation sont joints en annexe 2.

2. Description des installations

2.1. Plan des installations

Fournir les plans de réalisation, dressés à une échelle lisible.

Les plans doivent faire apparaître :

- la localisation des applications contenant de l'amiante, dont l'enlèvement fait l'objet de la présente déclaration ;
- la délimitation de la / des zone(s) de travail, précisant leurs types (méthode du sac à manchons et/ou limite de balisage) ;
- l'emplacement des installations techniques liées au chantier (extracteurs, gaines d'extraction, ...) ;
- les sites de stockage temporaire des déchets amiante (local et/ou container) ;
- le chemin d'évacuation des déchets entre la/les zone(s) de travail et le(s) lieu(x) de stockage.

2.2. Organisation du chantier

Veuillez préciser :

- l'horaire de fonctionnement ;
- la durée des travaux et la planification de ceux-ci (diagramme de Gantt) ;
- un schéma indiquant les liens de subordination qui existent entre les différents intervenants sur le chantier ;
- les mesures prises pour éviter toute dispersion de fibres d'amiante dans l'air ;
- les coordonnées et la personne de contact du ou des laboratoires agréés chargés des mesures de contrôle dans l'air ;
- les méthodes d'enlèvement et/ou d'encapsulation mises en œuvre (plan de travail)

[Le plan de travail](#) et le schéma de subordination doivent être joints en annexe 3.

CADRE VIII : TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX

Le tableau qui suit, devra être complété et être joint en annexe 4 à la déclaration :

Bâtiment	Niveau(x)	Localisation	Type d'application (plaque ou conduite en fibrociment, calorifuge, ...)	Méthode d'encapsulation et/ou d'enlèvement

CADRE IX : DECHETS

TYPES DE DECHET D'AMIANTE	QUANTITES ESTIMEES	DESTINATION INTERMEDIAIRE	DESTINATION FINALE
Equipements de protection collectifs (bâches de confinement) et équipements de protection individuels (vêtements, ...)			
Calorifugeages (sur gaines, sur boilers, ...)			
Plaques de type « Pical »			
Menuiserie			
Masal (appuis de fenêtre, seuils, ...)			
Amiante-ciment (types « eternit » et « glasal »)			
Dalles vinyl			
Colles (bitumeuse, ...)			
Cordes			
Tissus d'amiante			
Cartons et papiers d'amiante			
Joints amiantés (du type 'klingérite')			
Plastiques amiantés			
Garnitures de frein			
Mastics			
Autres déchets contaminés (à définir : laine de roche, chape, ...)			
Référence du collecteur agréé pour les déchets d'amiante			
Raison sociale :			
Forme juridique :			
Adresse du siège social :			
Commune :		Code postal :	
Rue :		N°	Bte :

Référence de la personne de contact:

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Email :

VOTRE SIGNATURE

Je soussigné, M. _____, déclare que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

Fait à _____ le,

Signature

ANNEXES

Le déclarant veillera à numérotér et à présenter les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).

Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.

Le déclarant veillera à bien fournir toutes les annexes requises et à cocher les cases correspondant aux annexes fournies.

1		Attestation de l'organisme assureur apportant la preuve de la détention par le déclarant/l'exploitant d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle (cadre IV.2)
2		Plan cadastral et schéma d'implantation (cadre VI.1)
3		Plan de travail et schéma de subordination (cadre VI.2)
4		Tableau récapitulatif des travaux (cadre VII)
5		Déchets (cadre VIII)
6		Inventaire amiante (conforme à l'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 avril 2008 relatif aux conditions applicables aux chantiers d'enlèvement et d'encapsulation d'amiante)

COMMENT ET OU INTRODUIRE VOTRE DOSSIER

<p style="text-align: center;"><u>Dossier papier</u></p> <p>(Dépôt ou envoi postal par courrier simple ou recommandé)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Dossier électronique</u></p> <p>(Respectez la procédure de communication électronique)</p>
<p>En 1 exemplaire à l'adresse suivante:</p> <p style="text-align: center;">Site de Tour & Taxis</p> <p style="text-align: center;">Division Autorisations et Partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles</p>	<p>En 1 exemplaire à l'adresse suivante:</p> <p style="text-align: center;">permit_asbest@environnement.brussels</p>

AUTRES INFORMATIONS

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en contactant Bruxelles Environnement par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles) ou en contactant l'administration communale aux coordonnées reprises dans le tableau.

S'il s'agit d'un dossier géré par Bruxelles Environnement, vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).